



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Déclaration relative à la prévoyance professionnelle des salariés au service de plusieurs employeurs

entre

Nom de l'entreprise

Adresse

NPA et localité

ci-après l'«employeur»

et

Nom

Prénom

Numéro AVS

ci-après la «personne assurée»

Par la présente déclaration de prévoyance, l'employeur et la personne assurée conviennent (conformément à l'art. 46 LPP et en application du règlement de prévoyance) de soumettre leurs rapports de travail au plan de prévoyance MV de la Caisse de Pension Musique et Formation.

Durée de validité de la déclaration de prévoyance

La déclaration de prévoyance entre en vigueur le _____ (date), au plus tôt cependant à la date pour laquelle la personne assurée s'est annoncée en vue de son affiliation au plan de prévoyance MV de la Caisse de Pension Musique et Formation.

La déclaration de prévoyance est conclue pour une durée illimitée et peut en tout temps être résiliée d'un commun accord. Elle perd automatiquement sa validité lorsque les rapports de travail cessent ou que la personne assurée sort du plan de prévoyance MV de la Caisse de Pension Musique et Formation.

Conformément à l'art. 46, al. 1 LPP, l'employeur n'est tenu de verser les contributions LPP que tant que le total des revenus annuels provenant d'une activité lucrative de la personne assurée excède le seuil d'adhésion LPP. Si ce montant tombe sous le seuil d'entrée, la prévoyance peut être poursuivie sur une base facultative. Dans ce cas, l'employeur a le droit de résilier la déclaration de prévoyance.

Contributions

L'employeur s'engage à verser les contributions réglementaires (contributions de l'employeur et contributions du salarié) à la Caisse de pension jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En cas de retard de paiement, celle-ci peut facturer une indemnité de dédommagement ainsi qu'un intérêt moratoire sur les montants dus.

Le taux de contribution valable pour la personne assurée est mentionné sur les bulletins de versement.

Veuillez choisir le mode de paiement qui vous convient:

trimestriel

semestriel

annuel

Lieu, date

Employeur

Lieu, date

Personne assurée

Signée en trois exemplaires (employeur, personne assurée, Caisse de pension)